

**RÉPONSE AU POSTULAT N° 05-2025
DE MME LA CONSEILLERE LENA YERSIN ET CONSORTS**

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Réponse au postulat N° 05-2024 « Desserte de Pully-Nord en transports publics »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 25 septembre 2024, la Conseillère communale Lena Yersin et consorts a soumis à votre Conseil un postulat sur la desserte de Pully-Nord en transports publics.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

1. Rappel du contexte

L'esplanade de Chantemerle était desservie par un bus jusqu'en 2002. La ligne de bus tl 47 qui circulait déjà sur le ch. de Rennier déviait sa course dans le sens de la descente pour emprunter l'av. de Belmont, puis l'av. de l'Avenir afin de s'arrêter sur l'esplanade de Chantemerle.

En 2003, un nouveau concept de desserte Nord-Sud de Pully a été introduit, dans le but de rendre l'offre en transports publics plus attractive grâce à deux mesures. D'une part, la ligne de bus tl 47 a été prolongée en direction de Belmont et de la Croix-sur-Lutry tout en passant à une exploitation par autobus articulés. La desserte de l'arrêt Chantemerle a été stoppée en raison du gabarit routier et des manœuvres impossibles avec ces nouveaux autobus, ainsi que pour optimiser l'exploitation. D'autre part, une nouvelle ligne de bus (tl 48) a été créée afin de desservir l'Ouest du secteur (av. du Liaudoz, ch. Jean-Pavillard, Av. de la Rosiaz).

Ces deux lignes desservent aujourd'hui encore les quartiers nord de Pully et rencontrent un important succès. Elles totalisent 1,56 million de personnes transportées en 2024, soit une augmentation de +4% pour la ligne tl 47 et une augmentation de +7,5% pour la ligne tl 48 par rapport à 2023.

2. Qualité de la desserte du quartier de Chantemerle

Comme le mentionne la postulante, le quartier Pully-Nord est actuellement desservi à l'Est par la ligne tl 47 et à l'Ouest par la ligne tl 48. La gare de Pully-Nord complète la desserte au Sud du quartier, en offrant un accès direct à des destinations plus lointaines.

Au sens des méthodes de calcul de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), ce quartier bénéficie d'un niveau de qualité de desserte en transports publics de moyen à très bon, selon les rues¹. Une analyse de la position des arrêts de bus nous indique en effet que la majeure partie de la population dispose d'un arrêt de bus des lignes 47 ou 48 à moins de 200m de son domicile ou se trouve à moins de 400 m de la gare de Pully-Nord (fig.1).

La figure 1 montre toutefois que l'esplanade de Chantemerle bénéficie d'une moins bonne qualité de desserte. Les arrêts de transports publics qui la desservent se trouvent en effet à plus de 350m, comme l'indique la figure 2.

Le site scolaire de Chantemerle accueille des élèves de 1P à 4P (4 à 8 ans) domiciliés dans les quartiers de Chantemerle, à l'exception d'une dizaine d'entre eux habitant dans des quartiers plus éloignés. Les élèves de 5P à 6P (8 à 10 ans) habitent pour certains plus loin mais seuls 40 des 160 écoliers logent à plus de 1 km de leur école. Les distances à parcourir, pour la majorité d'entre eux, sont considérées comme acceptables pour des trajets à pied, conformément aux recommandations sur le sujet².

La Direction des travaux et des services industriels a étudié, en collaboration avec les Transports publics lausannois, diverses options pour répondre au souhait de la postulante de réintroduire un arrêt de bus sur la place Chantemerle, et, plus largement pour améliorer la desserte du quartier.

¹ Indicateur officiel du niveau de qualité de la desserte par le TP, publié par l'office fédéral du développement territorial (ARE) (méthodologie de calcul et cartes accessibles depuis le site de l'ARE : <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/bases-et-donnees/desserte-en-suisse.html>),

² Mobilité piétonne Suisse, Pour un chemin de l'école acceptable, FicheInfo 04/2018 (https://mobilitepietonne.ch/wordpress/wp-content/uploads/2014/06/180409_Zumutbarkeit_Schulweg_f.pdf)

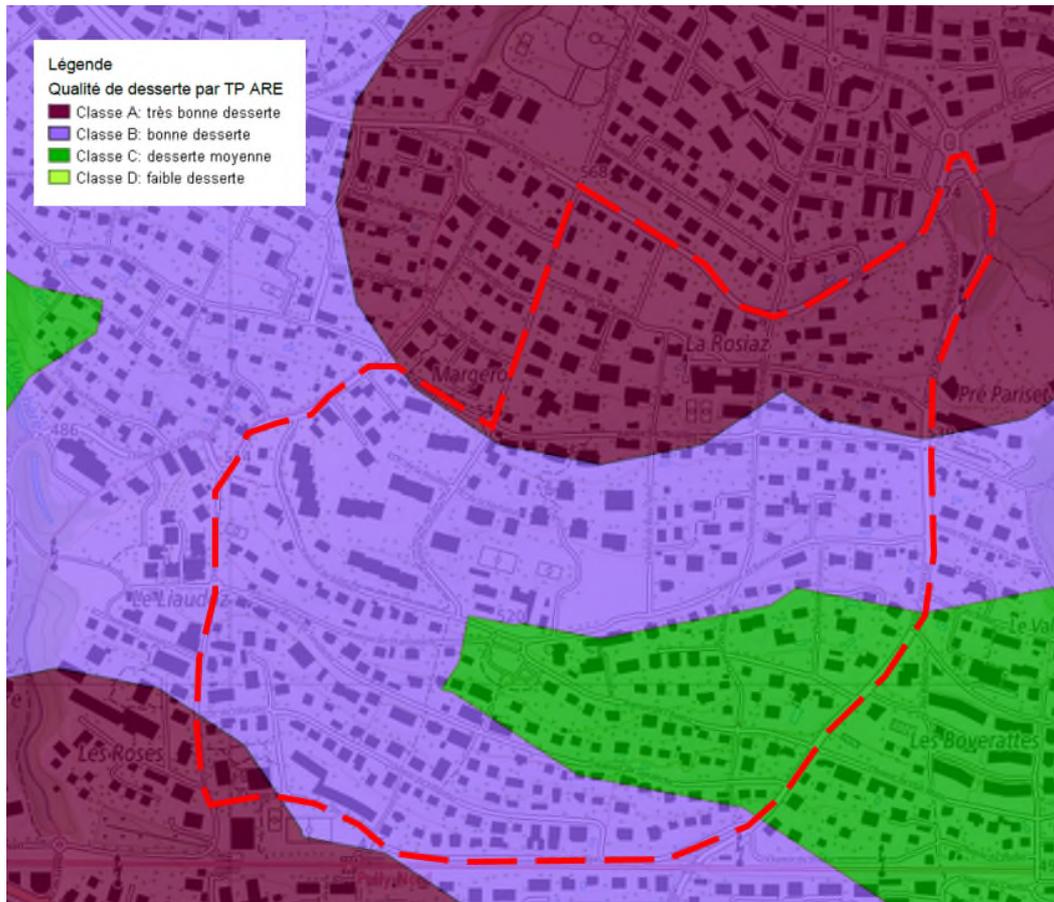


Figure 1 : qualité de la desserte en transports publics (source : ARE) dans et autour du périmètre considéré par la postulante (en traitillé rouge)

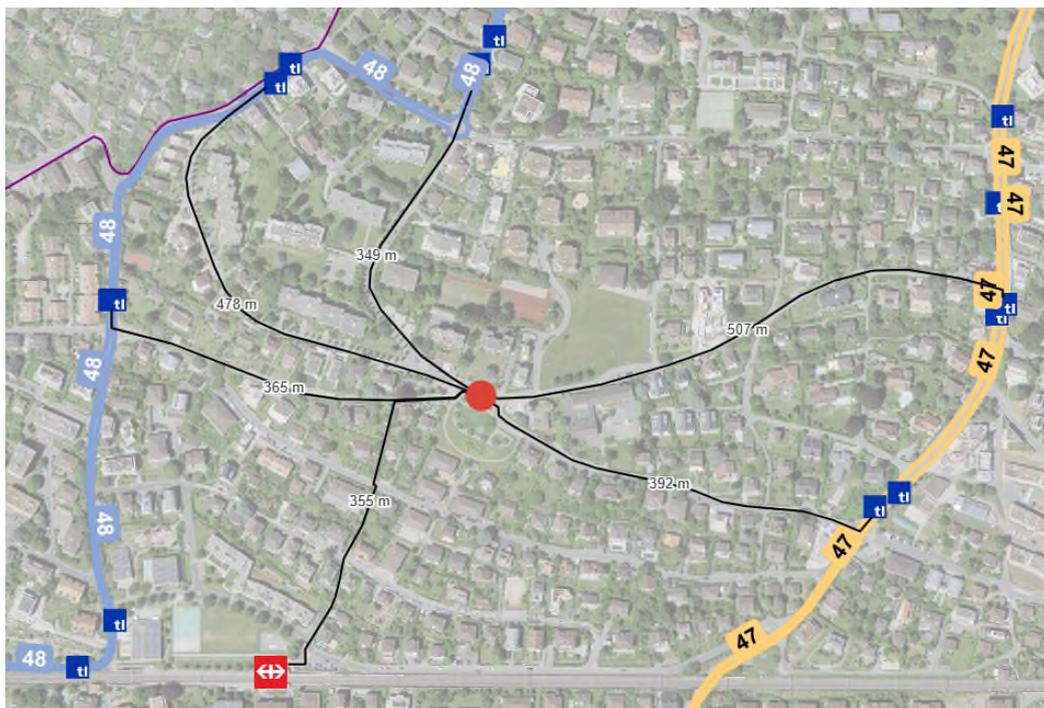


Figure 2 : distances des arrêts TP à l'esplanade de Chantemerle

3. Variantes étudiées

Cinq options ont été identifiées et étudiées. Le résultat de l'analyse est présenté ci-après.

3.1. Variante 1 : déviation de la ligne tl 48

Cette option impliquerait de détourner le parcours de la ligne tl 48 pour lui faire desservir l'esplanade Chantemerle. En préambule, il convient de préciser que cette ligne de bus fait l'objet d'une étude visant à pouvoir l'exploiter avec des véhicules plus grands. Le détail est donné dans le rapport de gestion 2024, page 101 et un crédit d'études a été ouvert à cette fin (communication N°05-2024 au Conseil communal). C'est dans ce cadre que les options de déviation de la ligne ont été étudiées, en considérant le passage de véhicules plus grands.

L'analyse, dont le détail est fourni en annexe, conclut qu'aucune variante n'est satisfaisante. En effet, elles impliquent toutes une dégradation de la desserte des quartiers plus densément peuplés et une détérioration de l'attrait de la ligne comme liaison nord-sud directe et rapide (voir fig.3). Plus problématique encore, aucune ne peut être mise en service sans procéder à des aménagements conséquents mais nécessaires pour assurer les largeurs de passage et de giration des bus et pour renforcer les chaussées.

La Municipalité ne souhaite pas les réaliser, les jugeant disproportionnés.



Variante de tracés et desserte

- Tracé actuel (rouge)
- Tracé dévié par Chantemerle
 - Montée (vert)
 - Descente (bleu)

NB. dessertes alternatives (nouveau bus, autre lignes, etc) pas analysées dans ce projet

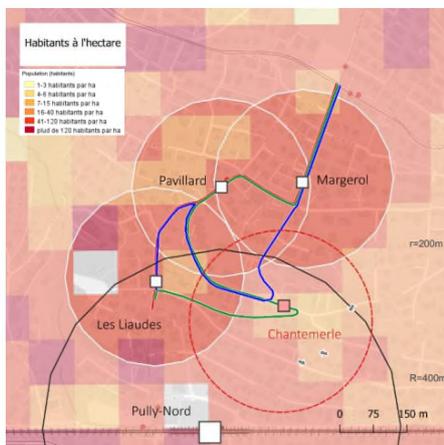


Figure 3 : tracés alternatifs pour la ligne 48

3.2. Variante 2 : déviation de la ligne tl 47

Cette option impliquerait de détourner le parcours de la ligne tl 47. Cette ligne est actuellement exploitée par des autobus articulés, qu'il est impossible de faire circuler à l'av. de Belmont et l'av. de l'Avenir sans procéder à des travaux d'élargissement et à des suppressions de stationnement.

Un changement de taille de véhicule impliquerait de renoncer à la vocation de ligne directe entre Clergère et Val-vert et à la capacité de la ligne (diminution de 60% à 80% de la capacité

d'accueil des véhicules)³, ce qui est inenvisageable pour une ligne transportant plus de 1 million de personnes par an, avec une croissance constante.

La Municipalité juge une telle dégradation de l'offre disproportionnée.

3.3. Variante 3 : création d'une nouvelle ligne

La déviation des lignes existantes étant écartée, l'option de créer une nouvelle ligne a été évaluée. Il convient de rappeler le schéma de circulation particulier du quartier, desservi uniquement par des voiries à sens unique. Le parcours d'une éventuelle ligne de bus ne pourrait se faire que sous forme de boucle, système jugé peu attractif, difficile à exploiter et peu lisible pour les usagers par les tl.

A ce jour, une telle desserte ne figure pas dans les documents directeurs en vigueur⁴ et sa pertinence dans le réseau n'est pas démontrée. A cela s'ajoute une problématique de véhicules, puisque cette ligne ne pourrait être exploitée que par des minibus. Ce type de véhicule pose diverses difficultés aux tl : pannes statistiquement plus fréquentes, non-conformité avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) et absence de modèles électriques satisfaisants sur le marché à ce jour. Enfin, le gabarit des voiries concernées resterait insuffisant pour des minibus et impliquerait une suppression de places de parc ainsi que des travaux de génie civil et des emprises sur des parcelles privées (voir figure 4).



Figure 4 : ch. de Chantemerle

Le rapport coût-bénéfice de cette option étant particulièrement défavorable, la Municipalité la juge disproportionnée.

3.4. Variante 4 : ligne de bus à la demande

Les tl expérimentent une nouvelle offre de transports publics « à la demande ». Ce service est en test dans l'ouest lausannois pour une durée de deux ans et aucune zone de test

³ Les autobus articulés offrent 150 places, contre 60 places pour les autobus standards et 25 places pour les minibus.

⁴ [Image directrice des transports publics de l'Est lausannois, mars 2021](#)

supplémentaire n'est prévue à ce jour. A l'issue de cette phase, les tl se détermineront sur l'avenir du projet et son éventuel déploiement ou son abandon.

L'exploitation d'une telle ligne impliquerait des coûts d'exploitation estimés entre CHF 700'000.00 à CHF 1'000'000.00. Ces coûts seraient répartis selon la clef de répartition par défaut d'entente au prorata de la population et de la densité de l'offre entre les différentes communes de l'agglomération. Compte tenu des incertitudes sur l'avenir du projet et de la situation financière de la commune, la Municipalité ne souhaite pas chercher aujourd'hui à développer une telle offre.

3.5. Variante 5 : service de taxibus

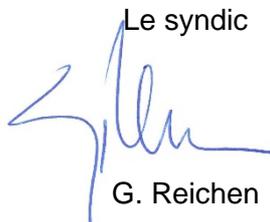
Une extension du périmètre d'action du système Taxibus (secteur Pully-Belmont ; cf. papillon ci-joint) au quartier de Chantermerle, avec l'ajout d'un arrêt, permettrait d'améliorer la desserte de l'esplanade de Chantermerle, sans générer pour autant un coût important pour la Commune. Ce service dessert des arrêts dans des zones moins bien irriguées par les lignes régulières des tl, du lundi au dimanche, de 06h10 à 00h10. Une réservation doit être faite 15 minutes avant le départ souhaité, pour un trajet jusqu'à l'arrêt de son choix, à l'intérieur du périmètre Taxibus du secteur Pully-Belmont, et de rejoindre ainsi des arrêts tels que Val-vert ou Pully gare pour un trajet plus lointain dans l'agglomération. En revanche, un supplément de CHF 2.00 est à payer auprès du/de la conducteur.trice en plus du prix du titre de transport usuel. Le détail du fonctionnement figure dans le carton ci-annexé.

La Municipalité a entrepris les démarches auprès des tl afin de mettre rapidement en service un arrêt de Taxibus sur l'esplanade Chantermerle.

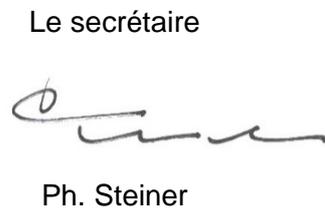
Au vu des informations rassemblées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu au postulat N° 05-2024 de Mme la Conseillère communale Lena Yersin et consorts demandant à la Municipalité d'examiner, en collaboration avec les Transports publics lausannois, la possibilité de réintroduire une desserte dans ce secteur.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 30 avril.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Annexes:

- Annexe 1 : planches de synthèse sur la décision du maintien du tracé actuel de la ligne tl 48
- Annexe 2 : carton explicatif sur le fonctionnement du service taxibus



Votre Taxibus 952 Pully – Belmont

Votre offre de transport public sur réservation, destinés aux personnes se déplaçant sur certains secteurs non desservis en permanence par les transports publics.

Toutes les 30 minutes (:10 et :40)
du lundi au dimanche
de 06:10 à 00:10

Comment ça marche ?

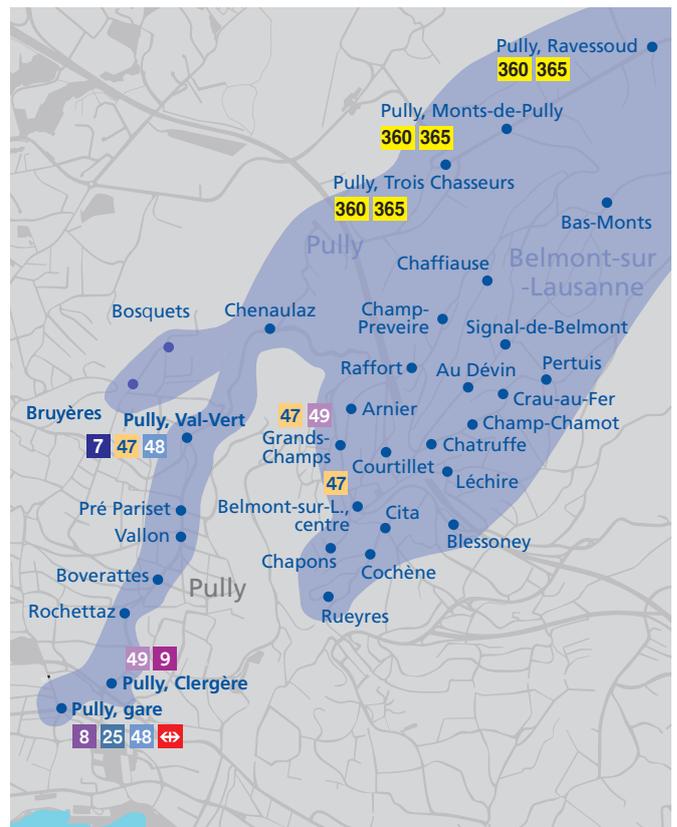
1. Appelez le 0800 805 805, au minimum 15 minutes* avant l'heure de départ souhaitée
2. Indiquez lors de votre réservation :
 - L'heure de départ souhaitée
 - L'arrêt tl de départ
 - L'arrêt tl d'arrivée
 - Le nombre d'accompagnants éventuels

* Pour les personnes en fauteuil roulant, la réservation doit être faite au minimum 24 heures à l'avance afin de planifier un véhicule adapté.

Combien ça coûte ?

Pour chaque voyageur·euse, vous aurez besoin :

- d'un titre de transport valable (billet à l'unité, abonnement Mobilis, AG, etc.)
- de vous acquitter d'un supplément de CHF 2.– à payer auprès du/de la conducteur·trice



Arrêts tl de prise en charge et de dépose

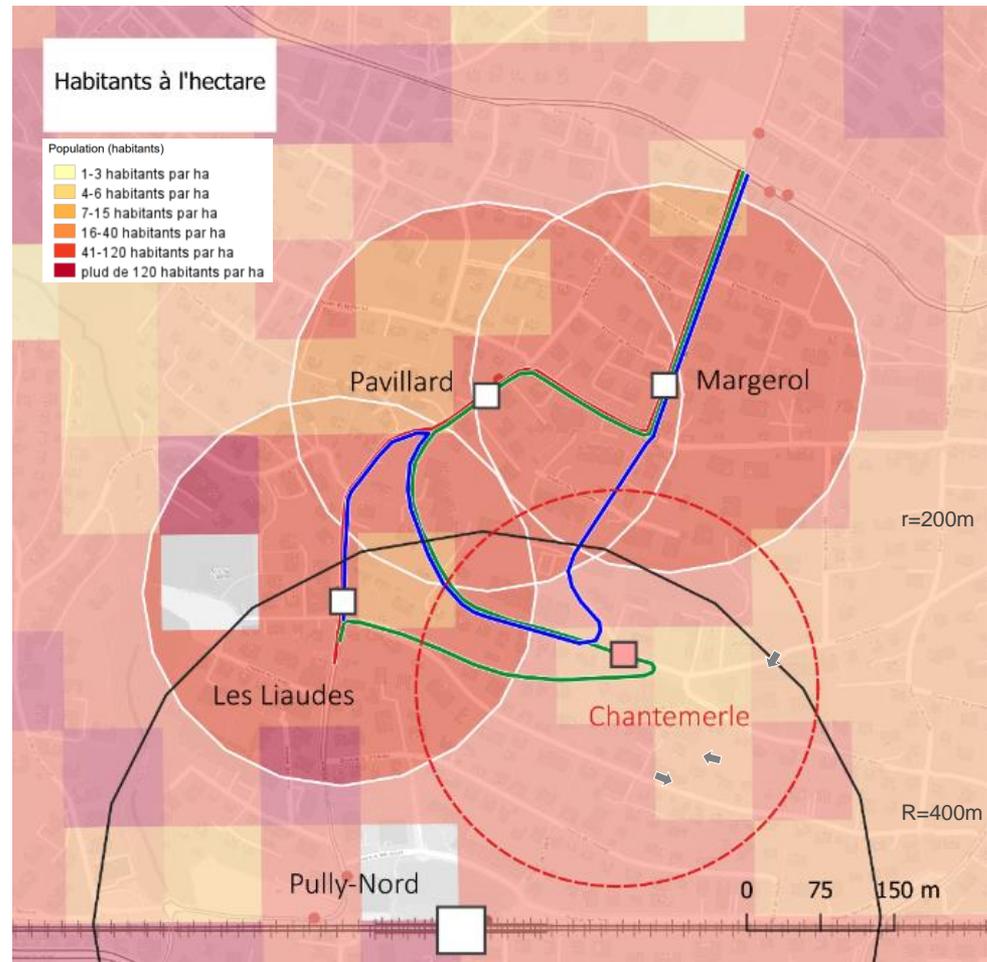




Variante de tracés et desserte

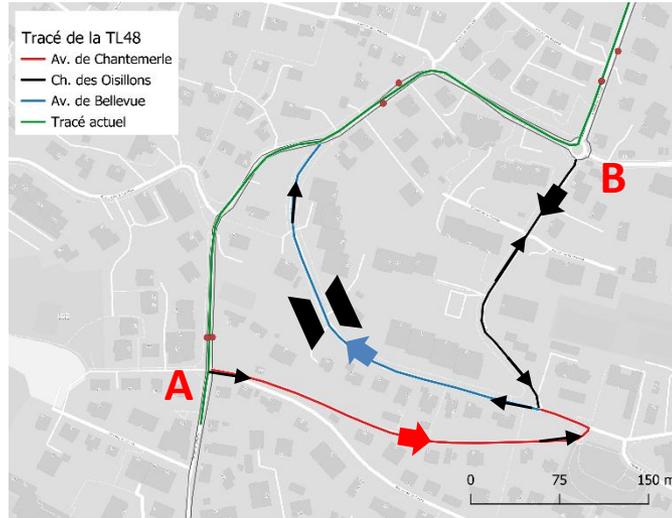
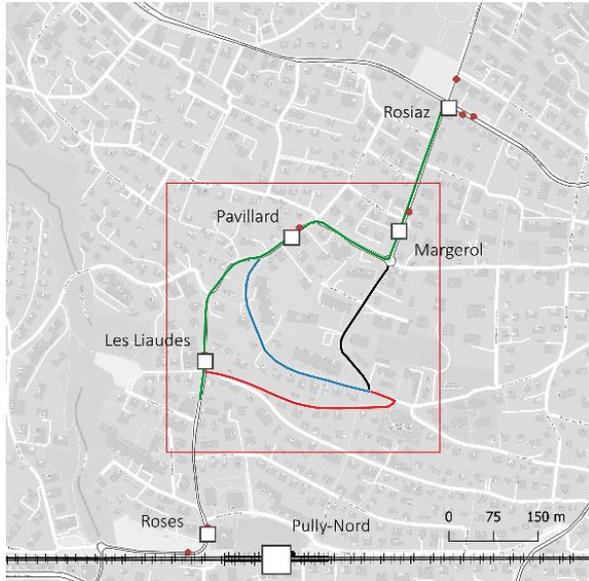
- Tracé actuel (rouge)
- Tracé dévié par Chantemerle
 - Montée (vert)
 - Descente (bleu)

NB. dessertes alternatives (nouveau bus, autre lignes, etc) pas analysées dans ce projet





Voiries desservant Chantemerle depuis l'Ouest



Av. de Chantemerle



Ch. des Oisillons



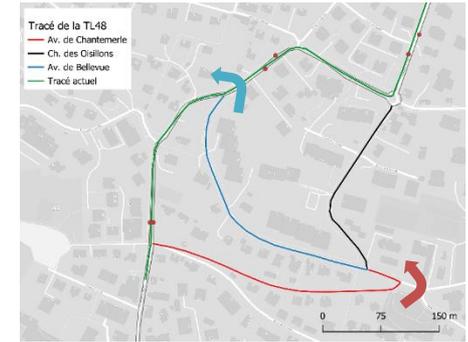
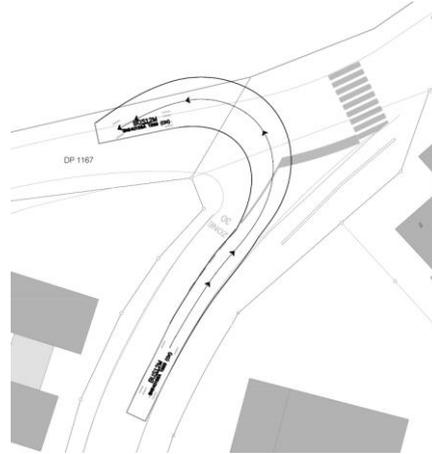
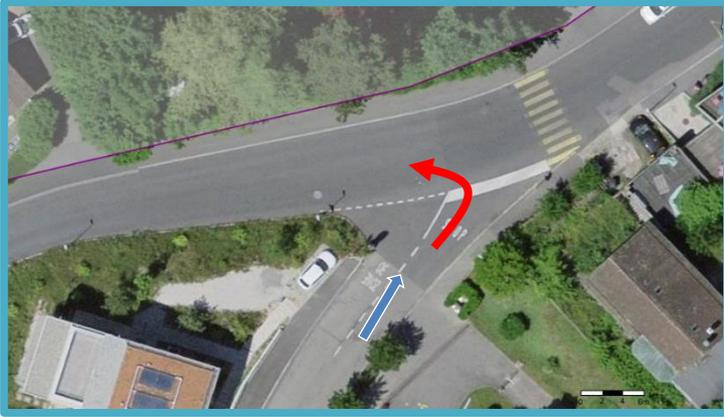
Av. de Bellevue

| | Tracé actuel | Chantemerle | Oisillons | Bellevue |
|--|--------------|---------------------------------|-------------|--------------------------------|
| Circulation | Double-sens | Sens unique | Sens unique | Sens unique |
| Gabarit routier (y.c. trottoir et stationnement) | 6.00 m | 3.50 m sur 100m Girations !! | 6.50 m | 3.50 m sur 40m Girations !! |
| Stationnement | 5 pl. | 0 pl. | 7 pl. | 8 pl. |

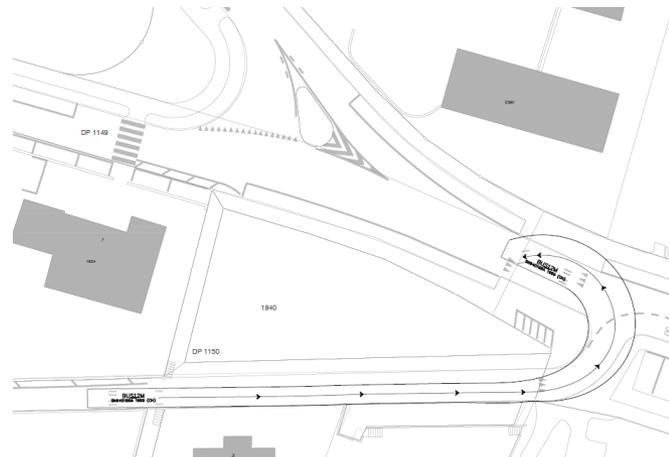
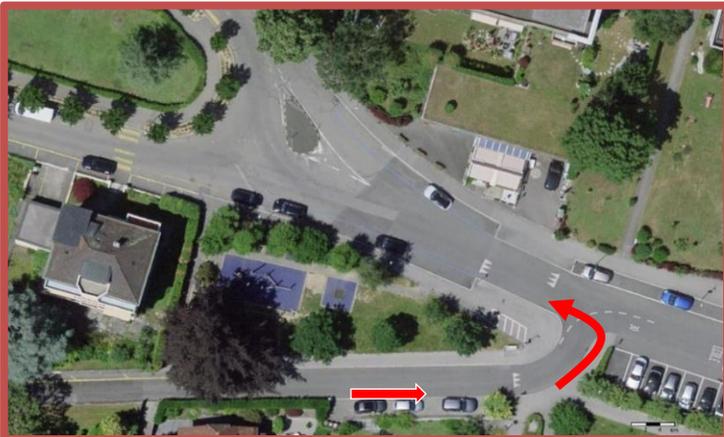


Points durs : giration des bus

Besoin d'être à contre-sens



Besoin d'une giration en 2 temps





Conclusions et proposition de décision

- Le tracé actuel offre une bonne desserte des secteurs denses le long de Pavillard et permet à la ligne 48 d'assurer un rôle d'ascenseur urbain, en correspondance avec la gare
 - Une déviation permet de desservir Chantemerle mais
 - péjore la desserte actuelle (secteurs plus denses)
 - impacte l'exploitation et l'attrait de la ligne comme «ascenseur»
 - ne permet pas une exploitation en autobus sans travaux conséquents
 - nécessite une nouvelle définition de projet et un report du calendrier
-
- Confirmer le tracé actuel et la poursuite du projet
 - Lancer une autre réflexion (hors projet) sur la desserte en transports publics de Chantemerle